

Des conseils gratuits et personnalisés

Par un opérateur spécialisé (SOLIHA Cantal) : informations et conseils, permanences, visites à domicile, étude de faisabilité du projet, assistance dans le montage et le suivi de l'ensemble des dossiers de subvention jusqu'au paiement des financements accordés.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
9, rue Aristide Briand
Tèl: 04 71 48 32 00
cantal@solihha.fr

Des permanences régulières sur le territoire

SAINT-MAMET

🕒 1^{er} et 3^e jeudi de 10h à 12h

📍 Maison des services / 5 rue des Placettes

LAROQUEBROU

🕒 2^e jeudi de 10h à 12h

📍 Maison des services / 21 rue de la Trémoлиère

MONTVALVY

🕒 4^e jeudi de 10h à 12h

📍 Maison des services / Place du Barry

MAURS

🕒 2^e et 4^e mardi du mois de 10h30 à 12h

📍 Maison des services / Place du 11 novembre

12.S. Imprimerie - Aurillac



Communauté de communes
Châtagneraie
CANTALIENNE

Amélioration de l'Habitat

Profiter des aides financières et d'un accompagnement gratuit pour engager des travaux dans votre logement

Dispositif jusqu'au 31/12/2021

+ d'infos



Quels travaux ?

Travaux d'économie d'énergie

Réaliser des travaux (chauffage, isolation, vmc, énergies renouvelables...) permettant des économies d'énergie et gain de performance énergétique.

Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Adapter le logement à la perte d'autonomie ou au handicap (douche italienne, monte escalier, plan incliné ...) pour faciliter le maintien à domicile.

Travaux de mise en conformité sécurité / salubrité

Améliorer la sécurité et la salubrité d'un logement présentant un danger pour ses occupants : mise aux normes électriques, toiture dégradée, prévention chute d'ouvrage et de personnes.

Travaux de réhabilitation de votre logement

Engager des travaux importants de remise en conformité, de rénovation globale...



Ne signer aucun devis avant de vous renseigner et **ne commencer pas les travaux** avant d'avoir eu l'autorisation des financeurs.

Quels bénéficiaires ?

Propriétaire occupant

Sous condition de ressources

avec l'engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans à la date de paiement du solde de la subvention.

Plafonds à ne pas dépasser pour solliciter une aide de l'Anah :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence N-1*
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne supplémentaire	5 651 €

* Plafonds 2020

Propriétaire bailleur

Sans condition de ressources

avec l'engagement de louer le logement pendant au moins 9 ans en respectant un niveau de loyer et de ressources pour les futurs locataires.

Quelles aides ?

Des aides financières importantes de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Des aides pouvant représenter plus de 50% du montant des travaux HT. Cumul possible avec l'éco-prêt à taux zéro et des aides des caisses de retraite.



+ d'infos